

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le jeudi 17 mars 2022

## Signature de la convention-cadre entre l'OFB et l'ONF

Ce jeudi 17 mars, l'Office national des forêts (ONF) et l'Office français de la biodiversité (OFB) ont signé, pour une durée de cinq ans, une convention-cadre à Saint-Benoît, site national de l'OFB à Auffargis (78).

Pierre Dubreuil, Directeur général de l'OFB et Bertrand Munch, Directeur de l'ONF le 17 mars à Saint Benoist. © OFB



La forêt est un écosystème qui revêt de multiples facettes. Elle est à la fois menacée par le changement climatique tandis qu'elle contribue à la diminution de la concentration en gaz à effet de serre. Elle constitue tant un espace de vie sauvage, un habitat riche d'une abondante biodiversité, que l'amont d'une filière économique. A la croisée de ces nombreux enjeux, il est fondamental de comprendre que les décisions prises aujourd'hui auront des conséquences pour l'avenir de nos sociétés.

C'est dans ce contexte que le 17 mars 2022 a été signée par Pierre Dubreuil, Directeur général de l'OFB, et Bertrand Munch, Directeur général de l'ONF, une convention-cadre entre les deux établissements publics pour une durée de cinq ans.

A travers une approche écosystémique, l'ONF et l'OFB y font état de leur volonté d'échanger, de partager et d'agir ensemble sur les principaux enjeux forestiers que sont l'adaptation des forêts au changement climatique, l'équilibre forêt-ongulés, le rôle de la forêt pour répondre aux attentes des citoyens, l'application de la réglementation, ou encore l'acquisition de nouvelles connaissances.

Cette collaboration s'intégrera dans la stratégie nationale pour la biodiversité, celle dédiée aux aires protégées, ou encore dans la feuille de route sur l'adaptation des forêts aux changements climatiques, qu'elle servira, autour des priorités suivantes :

- L'intégration de la biodiversité dans la gestion courante des forêts ;
- La gestion d'aires protégées sous la responsabilité des deux établissements, ou de l'ONF avec des enjeux spécifiques sur la biodiversité, l'accompagnement des actions des parcs nationaux dans le domaine forestier ;
- L'adaptation des forêts au changement climatique, avec une attention particulière portée aux aires protégées ;
- Les interactions forêt-ongulés, et des recommandations techniques partagées sur l'équilibre sylvo-cynégétique à destination de l'ensemble des acteurs, pour permettre le renouvellement forestier ;
- La relation entre le monde forestier et les citoyens ;
- La police de l'environnement, mission commune aux deux établissements, sur laquelle ils optimiseront la complémentarité de leurs approches ;
- Les forêts ultramarines, à l'exceptionnelle biodiversité, où ils renforceront leur engagement pour la préservation du foncier, en grande partie géré par l'ONF ;
- L'application de la séquence « éviter-réduire-compenser », notamment en matière d'énergies renouvelables ;
- La formation.

*« La forêt est peut-être le milieu illustrant le mieux l'importance de la séquestration de carbone au sein du double enjeu climat et biodiversité. Son apparente santé, en comparaison d'autres habitats, ne doit pas faire oublier la forte attention que nous devons porter à son renouvellement, à sa pérennité, à la préservation de sa biodiversité, à la compatibilité entre eux des divers usages qui en sont faits. La nécessaire collaboration au niveau de l'Etat que cela implique est une condition à la santé de cet écosystème, elle-même indispensable à celle de la planète, et des humains. »*

**Pierre Dubreuil, Directeur général de l'OFB**

*« L'ONF assure la gestion durable des forêts publiques au bénéfice de la société et des générations futures. A ce titre, nous partageons avec l'OFB les ambitions de connaissance, surveillance, protection, et plus globalement de la gestion de la biodiversité en métropole et Outre-Mer.*

*Les 2 Etablissements Publics travaillent ainsi de concert à la réussite de politiques publiques telles que la Stratégie Nationale de la Biodiversité, la Stratégie Nationale des Aires protégées ou la Feuille de route Adaptation des forêts au changement climatique. Aussi, cette convention-cadre s'imposait comme une évidence, en vue de renforcer les synergies entre nos 2 établissements tant au plan national que local. »*

**Bertrand Munch, Directeur général de l'ONF**

La signature de cette convention-cadre est également l'occasion de mettre en lumière les collaborations déjà existantes entre les deux établissements, que ce soit en termes de gestion d'espaces protégés, de recherche, de mobilisation ou de police. A titre d'exemples :

1. [la Réserve nationale de chasse et de faune sauvage de La Petite Pierre](#), dirigée par l'ONF avec un directeur adjoint OFB, et cogérée par les deux structures ;
2. l'activité de recherche de l'OFB sur l'impact des ongulés sur le renouvellement forestier sur ses territoires d'étude – Chateaufvillain, Trois Fontaines, La Petite Pierre –, impliquant l'ONF<sup>1</sup> ;
3. la participation de l'OFB au comité national d'orientation du label ONF [Forêt d'exception®](#) ;
4. les [opérations communes](#) sur le terrain en police de l'environnement (véhicules terrestres motorisés, déchets, [chasse](#), espèces protégées, ...)

### A propos de l'ONF

Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'**Office national des forêts** assure la gestion de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs indissociables : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public. L'Office réalise également des missions de service public dans le domaine de la gestion des risques naturels, et propose des services aux collectivités et aux entreprises.

[www.onf.fr](http://www.onf.fr)

### A propos de l'OFB

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'**Office français de la biodiversité** est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

[www.ofb.gouv.fr](http://www.ofb.gouv.fr)

#### Contacts presse OFB

Florence Barreto / 06 98 61 74 85  
Emma Vega/ 07 63 11 21 51  
[presse@ofb.gouv.fr](mailto:presse@ofb.gouv.fr) [ofb@rumeurpublique.fr](mailto:ofb@rumeurpublique.fr)

#### Contacts presse ONF

Christiane Baroche/ 06 07 78 09 84  
Aurélia Lefetey / 06 67 74 36 52  
[presse@onf.fr](mailto:presse@onf.fr)

---

<sup>1</sup> Voir, récemment :

Barrere, J., Boulanger, V., Collet, C., Walker, E., Siat, V., Henry, L., & Saïd, S. (2020). How does oak mast seeding affect the feeding behavior of sympatric red and roe deer?. *Basic and Applied Ecology*, 47, 83-94

Barrere, J., Petersson, L. K., Boulanger, V., Collet, C., Felton, A. M., Löf, M., & Saïd, S. (2021). Canopy openness and exclusion of wild ungulates act synergistically to improve oak natural regeneration. *Forest Ecology and Management*, 487, 118976.

Barrere, J., Saïd, S., Morin, X., Boulanger, V., Rowe, N., Amiaud, B., & Bernard, M. (2019). The cost of deer to trees: changes in resource allocation from growth-related traits and phenolic content to structural defence. *Plant Ecology and Evolution*, 152(3), 417-425

Gaudry, W., Gaillard, J. M., Saïd, S., Mårell, A., Baltzinger, C., Rocquencourt, A., & Bonenfant, C. (2021). Population density and plant availability interplay to shape browsing intensity by roe deer in a deciduous forest. *Available at SSRN 3982890* (étude en forêt domaniale de Trois Fontaines)